

## **Plaisanciers, soyez conscients du tirant d'eau de votre embarcation à moteur**

Nous savons tous que la conduite d'une embarcation de plaisance motorisée sur un plan d'eau implique que son utilisateur se comporte prudemment envers les villégiateurs et résidents et respectueusement envers l'environnement.

En plus au *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance* (voir : <http://www.tc.gc.ca/fra/maritime-menu.htm>) qui exige que tous les conducteurs d'embarcations de plaisance à moteur utilisées à des fins récréatives aient une preuve de compétence à bord, et qui atteste que le plaisancier possède les connaissances de base sur la sécurité nautique exigées pour assurer une navigation de plaisance sécuritaire, il est tout aussi important d'adopter un comportement de conduite responsable.

À titre d'exemple et de rappel, notre code d'éthique indique que l'on doit observer une vitesse réduite à 10 km/h dans une zone de 30 mètres à partir de la rive ainsi que dans les eaux de moins de 3 mètres de profondeur afin de protéger les berges du lac et d'éviter le soulèvement des sédiments qui sont riches en phosphores.

Aussi, peu importe le type d'embarcation motorisée, il est toujours préférable de circuler dans le sens anti-horaire (berge à droite) afin que les embarcations plus rapides puissent dépasser celles à basse vitesse par la gauche sans devoir s'approcher de la berge.

Une autre règle de conduite qu'il faut appliquer concerne **le tirant d'eau** de votre embarcation à moteur à cause de ses effets sur la population et l'environnement.

Le tirant d'eau d'une embarcation représente la hauteur de la partie immergée du bateau qui varie en fonction de la charge transportée et de la vitesse de déplacement de l'embarcation. Dit autrement, c'est la quantité d'eau que l'embarcation déplace et qui produit des vagues.

À l'exception des embarcations multicoques (pontons, catamarans), plus une embarcation est légère ou petite, ou plus elle se déplace rapidement au-dessus de l'eau, moins elle déplace l'eau et les vagues qu'elle produit sont petites ou basses.

À l'opposé, plus une embarcation est lourde ou plus elle se déplace lentement en s'enfonçant dans l'eau, plus fortes et plus hautes sont les vagues qu'elle produit. Ces vagues font sans doute le plaisir des baigneurs mais elles accélèrent l'érosion des berges du lac et bousculent fortement les embarcations qui sont amarrées près des quais. Elles peuvent même engloutir ou renverser les plus petites embarcations telles que les petites chaloupes et les canots.

Alors, passez le mot !!! Soyez conscients du tirant d'eau de votre embarcation motorisée et respectueux dans son utilisation. Attention aux grosses vagues !!!